Les déchets d’équipements électriques et électroniques

La gestion de fin de vie de ces équipements électriques et électroniques (EEE) nécessite des savoir-faire particuliers et complexes car ils contiennent des substances et composants polluants pour l’environnement mais également des substances rares qui doivent être recyclées pour préserver nos ressources naturelles.

Sur le territoire du SYMEVAD, les DEEE sont pris en charge par l’éco-organisme Eco- Système. Conformément aux réglementations française et européenne, Ecosysteem assure une mission d’intérêt général.

Il accompagne les collectivités pour la mise en place sur tout le territoire français d’un dispositif pour collecter, dépolluer et recycler les déchets d’équipements électriques et électroniques (DEEE)

Qu’est-ce qu’un DEEE ?

Il existe 4 catégories de DEEE : les Gros Electroménagers Froids, Les Gros Electroménagers Hors-Froid, les Petites Appareils en Mélange et les Ecrans.

Que deviennent mes DEEE une fois collectés ?

Où les déposer ?

Les déchèteries

Où leur donner une seconde vie ?

La Ressourcerie

Eco-organisme partenaire

Image

---

rgba(255,255,255,1)